



# INFOS

## AEDZRP

INFOS AEDZRP n° 213 AVRIL 2025

<http://www.aedzrp.com>

[aedzrp44@gmail.com](mailto:aedzrp44@gmail.com)

<https://coordinationseveso.wordpress.com>



**ETUDE de ZONE  
et Comité  
d'Orientation  
Stratégique.**

***"Les associations claquent la porte du COS."***

Le 16 avril 2025, les quatre associations membres du COS ont annoncé à l'occasion d'une conférence de presse leur sortie de cette instance présidée par le sous-Préfet de Saint Nazaire.

*"Considérant les multiples remarques et propositions de nos associations visant à améliorer l'efficacité de l'Etude de Zone, constatant l'insuffisance des mesures visant à terme l'amélioration de la santé des populations sur le territoire de la CARENE, le manque de détermination des représentants de l'Etat à agir pour une réponse adaptée et pérenne des sites industriels, nos associations (AEDZRP, GRON, VAMP, LDH) ont acté ce jour 16 avril 2025, à l'occasion d'une conférence de presse, leur sortie de l'Etude de Zone.*

*Nous continuerons à agir ensemble dans l'intérêt des habitants et des salariés du bassin nazairien et souhaitons que les nombreux contacts que nous avons eus avec vous puissent perdurer."*

## Ce que la presse en a dit: (extraits)

Journal Ouest France 16042025

### « La surmortalité continue d'augmenter »

C'est pourtant l'Association environnementale dongeoise de prévention des risques technologiques (AEDZRP), Village de Gron, Vivre à Méan-Penhoët et la Ligue des droits de l'homme qui avaient été à l'initiative de cette étude de zone, étape préalable vers leur objectif final : une étude épidémiologique pour déterminer la cause de la surmortalité, principalement chez les hommes, dans le bassin de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

Depuis le départ, les associations de riverains souhaitent évaluer l'impact de l'activité des industriels du secteur sur l'environnement et par ricochet sur la santé des habitants de l'agglomération de Saint-Nazaire. « La surmortalité prématurée, principalement chez les hommes, continue d'augmenter. Elle a atteint 42 % en 2019 », s'alarment les représentants de quatre associations en s'appuyant sur les chiffres d'une étude de l'Organisation régionale de santé (ORS). Des données plus récentes étaient attendues début avril. Elles n'ont pour l'heure pas été dévoilées.

France Bleue Loire Océan 17042025

### "Trop peu de polluants industriels mesurés"

Cette étude réclamée pendant des années, obtenue il y a quatre ans est aujourd'hui à mi-parcours mais ne tient pas ses promesses dénoncent collectivement l'AEDZRP (association dongeoise des zones à risque), VAMP (Vivre à Méan Penhoët), Village Gron et la Ligue des Droits de l'Homme.

L'État et les industriels sont accusés de ne pas jouer le jeu : 45% seulement des industriels ont répondu aux questionnaires et dans cette phase 3, la plus cruciale, celle où il est question de mesurer les polluants, *"trop peu le sont, sur des zones rétrécies et sur des durées raccourcies"* explique ainsi **Christian Quélard** de l'association VAMP.

Le Figaro 17042025

«*On s'est fait balader*», résume amèrement Philippe Dubacq au quotidien. Membre de l'association Vivre à Méan-Penhoët, l'habitant de ce quartier de Saint-Nazaire voisin du chantier naval regrette la succession de désillusions qu'a représentée l'étude de zone. Soit un projet beaucoup moins ambitieux que prévu - et diablement sous-financé. Si bien que malgré les appels répétés à voir plus grand, un énième renoncement sur le nombre de points de mesure du chrome VI - passés de dix à deux, avant d'être laborieusement remonté à trois - a été l'affront de trop.

RTL 17042025

**"Moins de la moitié des 200 industries du secteur ont répondu** à l'enquête de mesure des polluants. Certaines substances ne sont pas mesurées, comme les particules ultra-fines ou les pesticides, ou seulement

partiellement, à l'instar du **Chrome 6**, utilisé dans plusieurs usines du secteur et **classé comme cancérigène**. Le nickel et l'arsenic sont aussi partiellement absents, alors que les taux d'émission sont importants dans le bassin nazairien. "On refuse d'être une caution démocratique d'une chose qui n'aboutira pas" déclare ainsi Christian Quélard de l'association Vivre à Méan-Penhoët.

Les associations demandent désormais **un plan de surveillance environnemental financé par les industriels**, comme cela peut se faire en Normandie, au Havre ou à Rouen. Une demande restée sans réponse de la part de la préfecture. Les riverains souhaitent également continuer leurs recherches et leurs actions, avec de nouvelles modalités, et **mettre la pression aux élus, à un an des élections municipales.**"



**YARA** : Depuis 2021, les trois associations (AEDZRP, GRON, VAMP) se sont constituées partie civile dans le procès contre l'industriel.

**Face au silence judiciaire dans ce dossier, les associations et leur avocat ont tenu une conférence de presse commune le lundi 14 avril.**



**« Un silence incompréhensible » : ils attendent une réponse de la justice dans le dossier Yara »**

*Presse Océan 14042025*

**"Il est temps que cet industriel pollueur soit puni par la justice"**

*Echo Presqu'île 15042025*

**"Un silence général** qui pénalise la recherche d'investigations ciblées et ne peut que servir l'industriel qui pourrait ainsi tenter d'échapper à sa responsabilité pénale , regrettent les associations et leur défenseur. Ce silence judiciaire, c'est la meilleure défense de l'industriel , soutient Me Le Moigne, qui se dit motivé par la manifestation de la vérité. Il est temps que l'affaire soit jugée ." **Presse Océan 14042025**

"Dans l'épais dossier Yara, fabricant norvégien d'engrais chimique à Montoir-de-Bretagne, le volet infraction au code de l'environnement avance petitement. Trop au goût de trois associations locales qui, depuis 2021, se sont constituées parties civiles, et de leur avocat, Me Erwan Le Moigne. « On ne dénonce pas la longueur de l'instruction mais le silence judiciaire sert la stratégie de l'industriel qui se sent autorisé à polluer » , campe l'avocat de l'Association environnementale dongeoise des zones à risque et du PPRT (AEDZRP), de l'Association des habitants du village de Gron et de Vivre à Méan Penhoët (Vamp).

Pourtant, les chefs d'accusation ne sont pas minces, concernant ce [site classé haut seuil Seveso](#), particulièrement l'« exploitation non conforme d'une installation avec une atteinte grave à la santé ou à la sécurité des personnes ou dégradations substantielles de la faune, la flore, la qualité de l'air, du sol ou de l'eau »."

À plusieurs reprises depuis 2012, l'industriel, installé sur les bords de Loire, n'a pas respecté les seuils de rejets autorisés dans l'air et dans l'eau. Au point de cumuler les rappels à ses obligations de mise en conformité de ses installations, puis des mises en demeure invitant à la réalisation de travaux. En 2018, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) a sollicité le parquet de Saint-Nazaire. Finalement, [le 3 septembre 2020, le parquet a décidé de saisir le juge d'instruction](#). Depuis, trois juges d'instruction se sont succédé sur ce dossier.

Question écrite posée  
par Matthias TAVEL  
député de la 8ème circonscription de  
Loire Atlantique  
au Ministre de la Justice

L' élu s'étonne de la rapidité avec laquelle la Cour d'Appel de Paris a annoncé que l'appel formé par la présidente du rassemblement national suite à sa condamnation sera réexaminé « dans des délais qui devraient permettre de rendre une décision à l'été 2026.

Il rappelle que les associations de riverains et de défense de l'environnement ont déposé en 2020 une plainte avec constitution de partie civile en 2021 contre la société YARA. Malgré les demandes répétées de leur avocat, elles n'ont aucune information sur l'état de l'instruction.

Il demande de quels moyens supplémentaires peut disposer le tribunal judiciaire pour accélérer la procédure.

**« Il faut une sanction ferme  
et définitive »**

Ouest France 18042025